



COMPTE RENDU CE DU 19 JUILLET 2016

1/ Approbation du procès-verbal du 22 JUIN 2016.

Consultation : PV adopté à l'unanimité

2/ Information sur l'analyse et les résultats économiques du mois de Juin 2016 intégrant commandes, CA, OP et facturation et PNL par régions. Budget sur 12 mois, SR.

Commandes projets fin juin : 60.7 M€, soit – 3.1 M€ par rapport à 2015

Contrats fin juin : 40.3 M€, soit - 10.1 M€ par rapport à 2015

Chiffre d'affaires projets fin juin : 65 M€, soit – 6.6 M€ par rapport au budget et – 2.4 M€ par rapport à 2015

Chiffre d'affaires contrats fin juin : 45.9 M€, soit – 0.4 M€ par rapport au budget et +0.8 M€ par rapport à 2015

Facturation fin juin : projets : 57.7 M€ soit – 6.1 M€ par rapport au budget et – 1.1 M€ par rapport à 2015

Facturation contrats : 43.9 M€ soit – 3.9 M€ par rapport au budget et + 5.9 M€ par rapport à 2015.

Résultat opérationnel fin juin : - 2.2 M€, soit – 2.2 M€ par rapport au budget et + 0.6 M€ par rapport à 2015

L. GOUGET annonce un OP positif de 612 K sur juin même si l'on reste en retrait par rapport au budget (975 K€). Un CA global de 19 M€ dont 7,6 M€ services et 7.5 M€ pour les projets. Résultats OP Global à - 2 M€.

Les élus demandent au DAF quelles sont les actions qui doivent être menées sur S2 pour améliorer la situation. L. GOUGET déclare qu'il faut poursuivre les actions du 1^{er} semestre comme le développement de prises de commandes projets et la conquête de parcs, et continuer à suivre tous les agrégats en termes de coûts

Le DAF annonce le constat d'un ratio disproportionnel de rentabilité d'un IC «segment commercial» de l'ordre de 15 à 20 % par rapport au montant des ventes. Toutefois, la direction affirme ne veut pas souhaiter abandonner cette catégorie de marché...

[La CGT remonte que sur certaines régions des choix effectués peuvent sembler étranges et ont forcément un impact sur la rentabilité et dénonce une stratégie commerciale incompréhensible et un manque d'impulsion notable.](#)

La direction rétorque que certains profils ne seront pas remplacés et d'autres sont difficiles à trouver. Elle confirme l'approche extrêmement prudente de la gestion des effectifs.

[Quelques remarques sur le P&L par le Cabinet d'Experts :](#)

Après un mois de Mai à l'équilibre, le mois de Juin ressort avec un excédent de 612 K€ (résultat opérationnel). A noter que cette performance reste en deçà du budget (975 K€).

Comment passe-t-on de la contribution de 2 149 K€ à un résultat opérationnel de 612 K€ ? Apparemment c'est entre ces deux éléments que se dégrade la situation par rapport au budget (le taux de contribution est similaire : 11,4% contre 11,7%, alors que le taux de résultat opérationnel est plus faible : 3,2% contre 4,4% budgété).

On note que la marge sur produits s'est améliorée par rapport au budget (21,7% contre 17,7% budgété). Quels éléments ont permis cette amélioration ? La différence d'une région à l'autre s'explique par la typologie d'offres, de clientèle, l'historique.

Sur le 1er semestre 2016, la situation reste fragile. En effet, cumulé, le résultat opérationnel s'élève à -2 210 K€ alors que le budget 2016 prévoyait un résultat équilibré (5 K€). Quelles actions vont être menées pour rattraper ce retard sur le 2nd semestre 2016 ?

TOP 5 des affaires par région.

Non traité

Focus sur la région GE.

[La CGT questionne la direction sur sa volonté de faire du développement. Elle pointe le fait que les entreprises ayant les plus gros PIB se trouvent dans la région Grand Est, et donc génératrices potentielles de gros chiffres d'affaires ; toutefois, dans les faits, le résultat est décevant et interroge la direction sur cette situation.](#)



Prise de commandes Grand Est

	PC Q1 2016			PC Q2 2016			TOTAL PRISE DE COMMANDES CUMULEE		
	TOTAL	PRODUITS	SERVICES	TOTAL	PRODUITS	SERVICES	TOTAL	PRODUITS	SERVICES
F3E Centre Est Entreprise	1 162 506	948 620	213 886	2 356 376	1 939 029	417 347	3 518 882	2 887 649	631 233
F3C Centre Est Commercial	277 595	187 891	89 704	597 534	452 131	145 403	875 128	639 822	235 307
F3D Centre Est Clemessy Télécom.	7 025	5 635	1 390	127 561	125 249	2 313	134 586	130 883	3 703
F3P Centre Est PME	162 775	103 338	59 437	40 099	21 844	18 254	202 874	125 182	77 692
Total F3 Centre Est	1 609 901	1 245 283	364 617	3 121 570	2 538 253	583 317	4 731 471	3 783 536	947 935
F4E Centre Alpes Entreprise	2 438 592	1 522 088	916 504	2 957 228	2 335 402	621 826	5 395 821	3 857 490	1 538 330
F4C Centre Alpes Commercial	553 705	350 993	202 713	769 714	574 095	195 620	1 323 420	925 087	398 332
F4P Centre Alpes PME	205 265	127 379	77 887	265 376	159 978	105 400	470 642	287 355	183 287
Total F4 Centre Alpes	3 197 563	2 000 459	1 197 103	3 992 319	3 069 473	922 846	7 189 882	5 069 933	2 119 950
F5E Méditerranée Entreprise	1 654 856	1 134 961	519 896	1 497 844	878 481	619 163	3 152 500	2 013 442	1 139 058
F5C Méditerranée Commercial	453 645	334 720	118 924	251 025	185 383	65 642	704 670	520 104	184 566
F5D Méditerranée Corse	392 496	242 106	150 389	384 501	268 794	115 707	778 997	510 900	268 097
F5P Méditerranée PME	137 002	86 121	50 881	106 790	56 305	50 485	243 791	142 426	101 365
Total F5 Méditerranée	2 637 999	1 797 908	840 090	2 239 960	1 388 964	850 996	4 877 958	3 186 872	1 691 087
FE0 Grand-Est NA	215 674	143 783	71 891	230 346	153 564	76 782	446 020	297 347	148 673

Présentation de la gestion des fees.

L. GOUGET annonce une fluidification et une simplification des process avec le nouvel outil « smart renew » qui permettent de mieux piloter au niveau métrique les projets. Renforcement des règles de contrôle côté achats ; des actions de formation autour de ces processus ont eu lieu afin d'avoir une sensibilisation forte auprès des personnes concernées.

Le DAF précise que le travail de remise à niveau de tous les comptes est très long et fastidieux et dure depuis plusieurs mois. Il espère que cela sera fini d'ici la fin de l'année. A l'issue de cette tâche un état des lieux sera ensuite fait lorsque tous les contrats auront été remis « au propre ». L'ambition est de démarrer 2017 avec une gestion des fees à jour.

3/Situations économique et financière de NXTO France au 31/12/2015.

Renouvellement du mandat du Cabinet d'avocats COLIN GADY (changement raison sociale, anciennement PARIENTE).

Consultation : 13 votes pour et 1 abstention

Réponses du cabinet d'expertise aux questions complémentaires du CE de Juin.

Les comptes NXO Expansion et ceux de Butler Industries n'ont pas été remis au Cabinet d'Expertise par la direction qui ne souhaite pas diffuser ces éléments.

Le périmètre du CE selon la Direction ne concernerait que NXTO France !!!

Les membres du CE donnent pouvoir à Madame Agnès BEAUVAIS, Secrétaire adjointe du CE, pour engager toutes actions judiciaires, devant toutes juridictions et à tous les degrés, visant à obtenir la communication des éléments demandés par l'expert-comptable dans leur intégralité relativement à cette consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise.

Ils mandatent à cet effet le cabinet COLIN GADY AVOCATS, 24, rue Faydeau à Paris, avocats au Barreau de Paris, pour engager toutes actions judiciaires en ce sens.

La résolution a été adoptée par 13 voix pour et 1 abstention

Consultation du CE suite aux réponses.

Déclaration des élus du CE :

1^{ère} Motion

Nous constatons que la procédure d'information-consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise n'a jamais été formellement ouverte en CE, en sorte qu'aucun délai de consultation n'a pu commencer à courir

Nous constatons par ailleurs que la direction de l'entreprise confirme qu'elle ne remettra pas un certain nombre d'éléments majeurs de nature économique et financière demandés par l'expert désigné par le CE, à savoir :

- Les comptes consolidés du groupe Butler
- Les comptes consolidés NXTO Expansion

En conséquence, les élus du CE ne sont pas en capacité d'émettre un avis, et demande à nouveau à l'entreprise de communiquer à l'expert les éléments manquants.



Les membres du CE donnent pouvoir à Madame Agnès BEAUVAIS, Secrétaire Adjointe du CE, pour engager toutes actions judiciaires et devant toute juridictions compétentes, visant à obtenir la communication des éléments demandés.

Consultation : Vote à l'unanimité (14 voix)

2ème Motion

Les membres du CE mandatent à cet effet le cabinet COLIN GADY AVOCATS, à Paris, avocats au Barreau de Paris, pour engager toutes actions judiciaires en ce sens. Mandat du Cabinet COLIN GADEY AVOCATS à Paris

Consultation : vote à l'unanimité

Les informations concernant le CICE seront transmises par la Direction avant le prochain CE.

4/Réponse du conseil d'administration, seconde série de questions sur les orientations stratégiques.

En préambule la direction donne lecture de compléments de réponses, sans que ce document n'ait été diffusé au préalable aux membres du CE.

La direction répète que NXTO France détient 51 % de NXO Sécurité ce qui permettra de mieux positionner l'entreprise sur ce marché. Et permettrait le développement de cette activité dans l'intérêt du Groupe

[Encore une fois la CGT relève que le débat ne peut être tenu si le document lu par la direction n'est pas donné auparavant.](#)

Orientations stratégiques

Compléments de réponses

A l'attention du Comité d'Entreprise

Vous trouverez ci-dessous les compléments de réponses relatifs aux orientations stratégiques.

La rentabilité moyenne du secteur se situe entre 5% et 6% et nous avons l'ambition d'être parmi les meilleurs. Nous visons par conséquent une rentabilité supérieur ou égale à 6% d'ici à 3 ans.

Toutes les activités doivent donc avoir un taux de rentabilité proche de cet objectif : les activités de maintenance, ayant un taux historiquement supérieur, ainsi que les activités de projets devant par le volume et le taux d'utilisation des ressources tangenter ce résultat.

L'objectif de 6% d'Ebit en 2018 est basé sur une progression régulière 2016, 2017 et 2018.

L'objectif de CA se base quant à lui sur une croissance de l'ensemble des activités de NXO avec un maintien du poids de l'activité de service récurrent et une hausse de l'activité services projets.

	% CA actuel	% CA à 3 ans
Services récurrents	40%	40%
Matériels	40%	35%
Services non récurrents	20%	25%

A l'intérieur de cette croissance de CA, nous présentons une augmentation de l'activité Sécurité, Linker / WAN, Virtualisation, Wifi, Audiovisuel en plus des activités traditionnelles de communication unifiée.

Les relais de croissance devraient représenter la moitié de la croissance attendue.

Nous projetons un CA de 200 KE pour les régions Grand Est et Grand Ouest et 150 KE pour Nord de France à horizon 3 ans.

En ce qui concerne la Vidéo Surveillance, nous travaillerons avec des partenaires.

En ce qui concerne le déploiement de la tablette tactile, sur le principe nous n'y sommes pas opposés même si ce n'est pas l'ordre du jour à court terme.

En ce qui concerne la stratégie Marketing, des actions de fond sont menées depuis plusieurs mois, plus particulièrement sur les offres. Des travaux structurants ont déjà été opérés sur la

Marque NXO avec en particulier un nouveau logo et une nouvelle charte graphique. Un tour de France avec nos partenaires a été réalisé et nous nous professionnalisons progressivement sur notre communication digitale.

En ce qui concerne les nouveaux modes de facturation, nous prévoyons d'implémenter un outil de facturation en mode SAAS.



5/ Vie de l'entreprise

Garantie décennale, certification ISO et MASE.

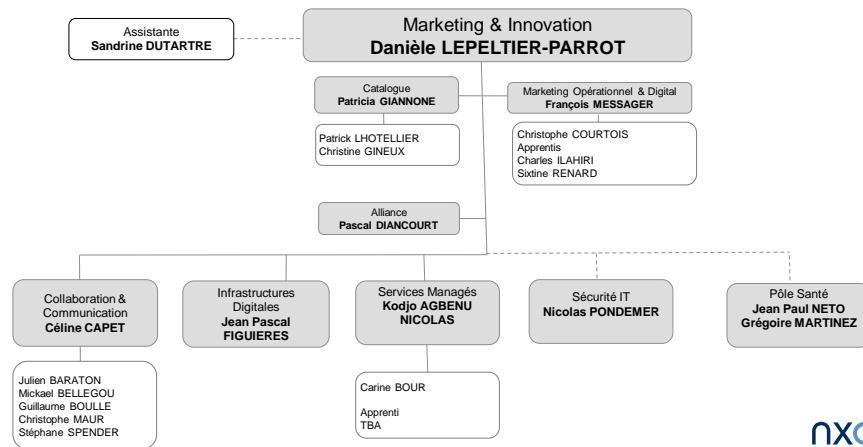
Garantie décennale : garantie constructeur qui doit être détenue par l'entreprise. Devrait être obtenue dans les semaines à venir auprès du nouveau courtier Grassavoye

Certification ISO : remise en cause après RJ pour laquelle il y a eu prolongation jusqu'à février 2016. En cours d'obtention à nouveau avec audit qui sera réalisé fin novembre

Certification MASE : C MARGUIRON se charge pour l'obtenir. Concerne le domaine de la pétrochimie

Présentation de l'organisation marketing.

Marketing & Innovation



Le marketing valide les nouvelles offres et les nouveaux partenaires. Analyse qui nous permet de faire les meilleures offres pour adresser les nouveaux marchés selon F NOEL.

La CGT demande pourquoi il y a eu décision de réinvestir dans le marketing alors que la direction avait laissé tomber cette direction.

La direction répond qu'à l'époque on avait peut-être plus les moyens et l'arrivée de W BUTLER facilite cette décision

La CGT met en exergue le fait que l'entreprise soit inconnue sur le marché mis à part chez nos clients. La visibilité de l'entreprise est inexistante souligne la CGT.

Aucune réponse de F NOEL sur le sujet....

Organisation équipe IDF prospection GC et vision du marché.

Les élus CGT demandent où en sont les recrutements pour remplacer les IC qui sont partis notamment dans les agences de Metz, Nancy, Dijon, Grenoble, Lyon.

F NOEL donne la même réponse que dans les mois précédents : cela prend du temps pour tomber sur le bon profil et ne pas se tromper.

Point stratégique et organisation WAN et LINKER.

N MARIN et M DEL FABBRO pilotent. Les équipes linker sont en train d'être renforcées. Ce sont les mêmes compétences pour les deux

Forfait hôtelier Rueil négocié.

En cours de négociation avec Ibis Budget, Ibis et Campanile

6/ SUPRA LEGALE :

Démarches respectives et retours des différentes organisations.

Plusieurs mails ont été adressés les 26/04/16, 04/05/16 et 11/05/2016 aux mandataires judiciaires par Eddy THOYER, élu CGT et représentant des salariés en rappelant le non-paiement des primes supra légales faute d'actifs aux salariés licenciés ;

L'enjeu étant d'obtenir le recouvrement des créances salariales des collègues licenciés.



Retour du mandataire judiciaire auprès du représentant des salariés.

Rendez-vous fixé au vendredi 22 juillet avec une délégation d'élus de toutes les organisations syndicales, dont E. THOYER et A. NOLIN pour la CGT.

Compte rendu du rendez-vous :

Les AGS ont avancé la somme de 12M€ sachant que 3M€ sont d'ores et déjà perdus pour eux .

Le mandataire a remboursé 2,699 M€ sur les 9,4 M€ restants, soit un solde de 6,442 M€ au titre du super privilège, avant que nos collègues licenciés soient payés. Le mandataire dispose aujourd'hui de 1.029,00 €

Pour rappel, l'ordre de priorité des créances selon leur rang :

- Super privilège (AGS)
- Frais de justice
- Privilèges de créances post redressement judiciaire (salaires supérieurs à 77 K€ bruts, Trésor Public,)
- Privilèges spéciaux (nantissement)
- Privilèges généraux des caisses sociales

16 Personnes n'ont pas eu la Supra légale pour une somme d'environ 200K€.

Le mandataire a relancé Me ABITBOL pour que les 90K€ du CE soient payés (sans trop y croire), et étudie différentes possibilités auprès des AGS et de W.BUTLER pour débloquer tout ou partie le paiement dû aux 16 salariés.

Réponse de la direction au courrier adressé à W.BUTLER.



A l'attention du Comité d'Entreprise de
NXTO France

133 Bd National
92500 Rueil Malmaison
nextiraone.eu

Paris, le 15 juillet 2016.

Courrier lu en séance du Comité d'Entreprise du 19 juillet 2016 et remis au secrétaire du
CE
Objet : Réponse à votre courrier du 23 juin 2016

Dear Mesdames, Messieurs,

Je fais suite à votre courrier du 23 juin 2016 qui a retenu toute mon attention par lequel vous demandez la prise en charge par NXTO France des indemnités supra légales pour 16 collaborateurs dont l'emploi a été supprimé dans le cadre du PSE de 2014.

Comme nous avons pu vous l'expliquer à plusieurs reprises, ces indemnités ne peuvent pas être considérées légalement comme étant à la charge de NXTO France puisqu'elles trouvent leur fait générateur dans la notification de licenciement économique qui est intervenue bien avant le rachat de NextiraOne par Butler Industrie.

S'agissant des AGS, elles ne prendront malheureusement pas en charge ces indemnités et ce, malgré les différentes actions menées en lien avec les avocats. En effet, le caractère supra légal de ces indemnités ne permet pas de les qualifier de créances alimentaires pour qu'elles puissent entrer dans le champ d'application de la garantie des AGS. La jurisprudence est constante en la matière.

Ces indemnités doivent être considérées comme des créances faisant l'objet d'un traitement dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire de NextiraOne France selon un rang défini légalement.

C'est donc bien en fonction de leur positionnement dans l'ordre des créances et des fonds disponibles que le liquidateur pourrait être amené à payer ces indemnités.

Même si je peux comprendre votre démarche ainsi que l'amertume des collaborateurs concernés, NXTO France ne peut être amené à effectuer le règlement de ces indemnités n'étant d'aucune façon partie au PSE réalisé par NextiraOne France.

Sachant pouvoir compter sur votre compréhension, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de toute ma considération.

oh se nos meilleurs sentiments -

Walter Butler
Président



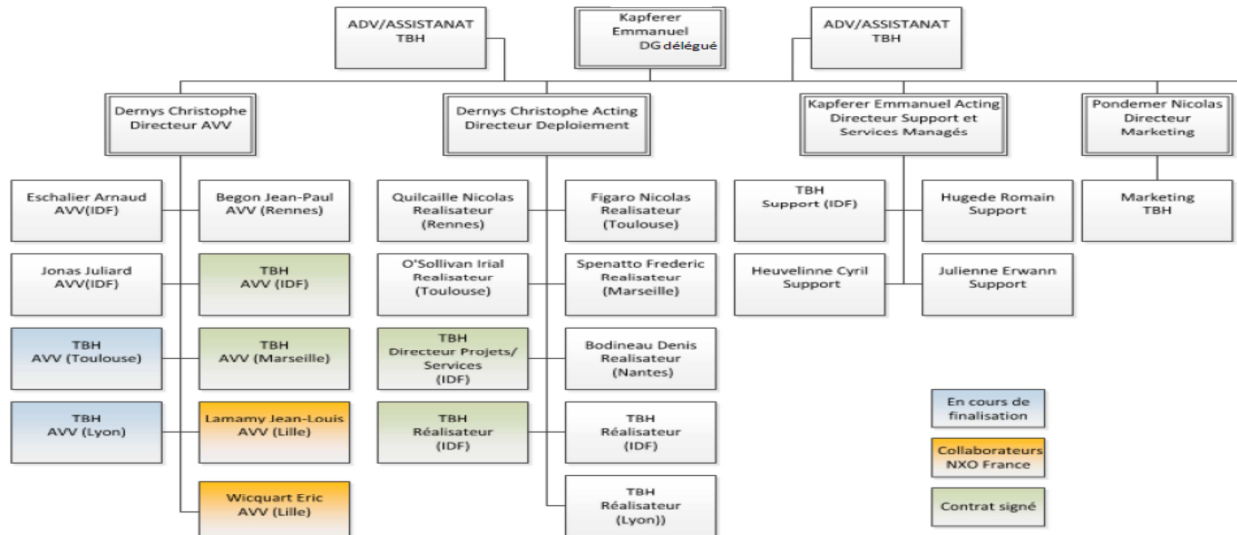
Réponse lue par la direction précisant que les primes supra-légales ne seront pas payées par les AGS. Le liquidateur pourrait les payer selon l'ordre d'importance des créances.

[La CGT relève que M BUTLER a fait une bonne affaire financière mais les salariés licenciés seront lésés.](#)

La direction annonce que 98,6 % des salariés ont perçu la totalité de leurs primes.

[Il n'en demeure pas moins, soulève la CGT que les 1,4 % restant n'ont pas perçu les sommes qui leur étaient dues.](#)

7/ NXO SECURITY Organigramme



8/ Information des projets de déménagements.

Réponse aux questions sur fermeture de l'agence d' ANGERS

Date prévisionnelle de fermeture, le 30 novembre 2016. Economie annuelle de 8.040 euros !

Site	Superficie actuelle	Loyer annuel H.C	TOTAL
BEAUCOUZE - ANGERS	67	8 040 €	8 040 €

Il y a deux itinérants à Angers dont le rattachement est prévu à Nantes, ce qui double le temps de trajet habituel depuis leurs domiciles.

Point de situation sur l'agence de Marseille.

A ce stade pas de projet de déménagement arrêté.

Information complémentaire sur le projet de fermeture de l'agence de Metz.

Régime Alsace Moselle différent au niveau de la sécurité sociale. Ecart de 5% sur les frais réels .Cotisation plus chère.

La direction annonce que la volonté est d'avoir à terme une seule agence pour Nancy et Metz du côté de Metz. Cette fusion prendra effet à la fin de S1 2017 à la fin du bail de Nancy.

Responsabilité des référents de site ou des responsables de sites vis-à-vis des IRP.

En cas d'accident les référents sites ne peuvent pas être tenus pour responsables. Ils n'ont pas de délégation de pouvoir.

9/Déménagement RUEIL.

Modalités de participation de l'employeur concernant les frais de restauration (chèque déjeuner, RIE).

Les élus demandent à la direction de revoir la participation de l'employeur car il y a augmentation de 2.50 € par jour soit environ 50 € par mois par rapport à l'ancien RIE de St Denis.

La direction répond que l'effet de seuil à Rueil est dû au fait qu'il n'y a que la moitié des personnes qui s'y rendent pour déjeuner. Des nouveaux locataires vont venir sur le site (env. 80 personnes), ce qui devrait générer une légère baisse du droit d'entrée.



Le seul levier restant c'est augmenter la prise en charge de l'employeur. Les salariés n'ont pas le droit non plus de manger leur sandwich dans les bureaux ni dans l'espace du restaurant d'entreprise qui ne comporte pas assez de places.
Une association sera créée lorsque les nouveaux locataires arriveront.

NOC : mise à disposition point d'eau dans l'espace réservé.

Pas de point d'eau, pas de frigo, pas d'aération. La direction doit voir pour installer le point d'eau.

Demande accès libre pour déjeuner à l'espace détente.

Pas autorisé

10/ Questions diverses :

Entretiens individuels.

Certains salariés ont demandé à leur manager à maintes reprises d'avoir des entretiens individuels mais ils n'y parviennent pas...
La direction, à priori, n'a pas encore trouvé le moyen de faire respecter cette obligation par certains managers !!!

Confirmation planning pour consultation liée art 2323-6 du code du travail.

Interpellation par l'inspecteur du travail pour le travail du dimanche.

Demande d'autorisation à l'inspecteur du travail impérative. La direction doit revenir sur le point lors du prochain CE

NAO

Arbitrages faits avec le manager et en cohérence avec l'ensemble des managers. Pourcentage limité pour les augmentations qui sont destinées en priorité vers les jeunes embauchés, les salariés aux ressources rares qui veulent partir de l'entreprise...

Effectifs

HEADCOUNT	31/12/2015	31/01/2016	29/02/2016	31/03/2016	30/04/2016	31/05/2016	30/06/2016
Administratifs	168	164	164	163	163	163	160
Services	601	600	597	589	579	570	562
Commerce	272	279	278	277	271	263	261
Total CDI	1 041	1 043	1 039	1 029	1 013	996	983
CDD	4	5	5	5	4	3	3
Intérim	4	2	1	1	0	0	0
Alternance	95	95	95	94	93	92	86
CFC	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 144	1 145	1 140	1 129	1 110	1 091	1 072
Dont ALD	16	16	16	16	16	17	17

[La CGT pointe la baisse constante de l'effectif Commerce. Cela représente une baisse de 4,04 % sur la partie commerciale, soit 58 salariés, et 5,57 % sur l'ensemble des salariés et 6,29 % de salariés lorsque l'on compte les populations intérim, alternance et CDD.](#)

La direction indique qu'il y a une dizaine de postes ouverts non pourvus.

CE Août

Devant l'inquiétude des résultats économiques de l'entreprise les élus CGT demandent qu'ait lieu une réunion au mois d'Août, mais cela ne suscite pas l'enthousiasme de la direction ni des élus Unsa et Cfdt qui votent contre. Les chiffres seront néanmoins transmis aux élus au mois d'Août ...